|  |  |
| --- | --- |
| Adresse du service de juges d'instruction | |
| Collaborateur/-trice spécialisé-e Téléphone Courriel n° réf. /n° lettre | Date |

**Plainte pénale Assainissement de l’installation de combustion**

Madame, /OU/ Monsieur,

Présenter les faits ainsi qu'éventuellement l'issue d'autres clarifications (p.ex. visites sur place, discussions)

Or, conformément à l’article 16, alinéa 1 de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l’environnement (LPE), les installations qui ne satisfont pas aux prescriptions de la présente loi et aux dispositions d’autres lois fédérales qui s’appliquent à la protection de l’environnement seront assainies.

Toute personne qui enfreint intentionnellement les limitations d’émissions et ne se conforme pas aux décisions relatives aux assainissements sera punie d’une amende. Dans le cas présent, nous déposons donc une plainte pénale en vertu de l’article 61, alinéa 1, lettres *a* et *b* LPE et vous faisons parvenir le dossier original.

Nous vous prions de bien vouloir engager les procédures nécessaires afin d’établir la responsabilité pénale.

Formule de politesse

**Annexe**

- Dossier original *(p.ex. rapport de contrôle, décisions déjà établies)*